

Syndicat Mixte d'Irrigation et de mise en valeur du Forez

B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr - site : www.canalduforez.fr

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE
DU 21 JUILLET 2023**

Etaient présents :

M. BONNEFOY Jean-Yves
Mme BROSSE Chantal
Mme BRUEL Nicole
M. CHAZAL Jacques
M. COUCHAUD Patrice
M. DALBEGUE Gérard
M. FRECON Laurent
M. LARDON Eric
M. PALIARD Rambert
M. REBOUX Georges
M. VERNET Gérard

Absents représentés : (voir pouvoirs ci-joints)

M. FRECHET Daniel (pouvoir à Mme BROSSE Chantal)

Absents ou Excusés :

M. CHARRETIER Nicolas
Mme DARFEUILLE Marianne
M. FRECON Sébastien
M. OGIER Yvan
M. REVEILLE Yves
M. SANIAL Jean

Service du S.M.I.F. :

Mme ROSSIGNEUX Annick

Pouvoir : 1

Feuille d'émargement : 1

Secrétaire de séance : M. REBOUX Georges

SUJETS DEBATTUS

SUJET 1 – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 30 JUIN 2023

SUJET 2 – COMPTE-RENDU DES POUVOIRS DELEGUES PAR LE COMITE SYNDICAL AU BUREAU ET AU PRESIDENT

- 1) Décisions prises par le Président**
- 2) Décisions prises par le Bureau**

SUJET 3 – VANNE DE REGULATION DES MARMITES

- 1) Résultats analyse des offres et de la négociation avec les entreprises**

SUJET 4 – CIRCULATION SUR LES BERGES – INFORMATION DES MAIRIES

SUJET 5 – INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

- 1) Information sécheresse**

SUJET 1 – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 30 JUIN 2023

➤ Procès-verbal approuvé.

SUJET 2 – COMPTE-RENDU DES POUVOIRS DELEGUES PAR LE COMITE SYNDICAL AU BUREAU ET AU PRESIDENT

1) Décisions prises par le Président

➤ voir en liste en Pièce jointe mise à jour.

2) Décisions prises par le Bureau Syndical

➤ voir Procès-verbal du Bureau Syndical.

SUJET 3 – VANNE DE REGULATION DES MARMITES

1) Résultat analyse des offres et de la négociation avec les entreprises

- la consultation des entreprises a été lancée le 22.05.2023 DLRO le 3.07.2023 à 10 H. Quatre entreprises ont déposé une offre sur la plateforme AWS-Achat.
- Une négociation avec un questionnaire a été lancée le 10.07.2023 DLRO le 17.07.2023 à 10 H sur la plateforme AWS-Achat.
- Présentation des offres après négociation

4 entreprises ont rendu une ou 2 offres

une offre (AEVIA groupement avec Hydréo et Gourbière TP) doit être déclarée irrégulière par le Comité (*délai d'exécution fixé dans le DCE non respecté (écart de 7 jours)*).

	Valeur technique pondérée 60% - sur 12 points	Montant travaux HT	Prix pondérée 40% - sur 8 points	Total sur 20 points	Rang
SADE	11,40	335 560	7,05	18,45	2
SADE variante	11,40	295 560	8,00	19,40	1
LMTP-Vallorge	10,20	380 790	6,21	16,41	5
LMTP-Vallorge variante	10,20	309 820	7,63	17,83	3
BRUNEL	9,60	359 000	6,59	16,19	6
BRUNEL variante	9,60	340 000	6,95	16,55	4

2) Compte-tenu de cette consultation, il convient :

- d'augmenter le montant de l'opération pour le passer à 450 000 € HT
- d'augmenter le crédit au budget de 45 000 € HT compte 215-31 Opération 92 pour le passer à 450 000 € HT
- de choisir le titulaire et d'approuver le marché à passer.

- *décisions : - Fixation de l'enveloppe financière de l'opération à 450 000 € HT*
- *Décision Modificative pour augmentation du crédit au budget de 45 000 € HT*
- *Choix d'offre variante de SADE et approbation du marché consécutif.*

DELIBERATIONS N° C01-20230721 – C02-20230721 – C03-20230721

SUJET 4 – CIRCULATION SUR LES BERGES – INFORMATION DES MAIRES

Suite à une consultation juridique, il apparaît que les pouvoirs de police aux abords du Canal doivent être exercés par :

- Le Préfet (compte-tenu de l'utilité publique de l'ouvrage)
- Le Département en tant que Titulaire du domaine public
- Les Maires dans leur cadre de police générale

Le SMIF n'a aucun pouvoir de police, il n'a qu'un rôle d'information.

Dans ce cadre, il est proposé :

- D'envoyer aux 11 Maires concernés une note succincte d'information sur ce point. Cette note sera rédigée en collaboration avec le Juriste (Cabinet d'Avocats PETIT)
- D'organiser une réunion d'échanges avec les 11 communes concernées.

DEBAT :

La question de l'ouverture des berges au public pour la circulation des piétons est posée.

Mme ROSSIGNEUX précise que pour qu'un tel projet aboutisse, il faut que :

- une seule structure porte le projet
- un projet global sur l'ensemble du canal soit établi
- ce projet soit soumis à l'ARS. En effet, l'arrêté préfectoral de protection des eaux du canal indique : « aucun aménagement susceptible d'encourager l'accès du public aux berges ne sera autorisé ». Il faut donc obtenir une dérogation.
- Si l'ARS donne son accord, une convention de superposition de gestion entre la structure porteuse, le Département et le SMIF devra être signée. Cette convention précisera que la structure porteuse est responsable des usagers circulant sur les berges et notamment du fait qu'elle a ouvert un domaine public au public. Elle devra faire les aménagements nécessaires pour la sécurité du public.

M. LARDON, s'il reçoit une lettre lui indiquant qu'il a une responsabilité en cas d'accident sur les berges, s'adressera au Département pour lui dire de fermer son domaine.

- Il sera demandé au Cabinet PETIT de préciser en cas d'arrêté municipal d'interdiction de circuler sur le domaine, si c'est au Maire ou au Département de clore le domaine.

Les élus valident la stratégie d'information proposée.

Ils souhaitent que cette réunion des communes concernées ait lieu lors d'une réunion du Comité du SMIF en présence du Cabinet PETIT et des services juridiques du Département.

SUJET 5 – INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

1) Information Sécheresse

Débit de la Loire à Bas-en-Basset le 21 juillet :

7 m³/s à 9h25

6,6 m³/s à 1h45

Débit entrant à Grangent sur 24h le 19 juillet : 7,96 m³/s

Déstockage à ce jour : néant

EDF remonte le plan d'eau cote 419,72 m le 20 juillet,

Objectif : 419,8 m

3,5 millions de m³ = alimentation du canal à 2,5 m³/s pendant 16 j

Mme BROUSSE alerte sur le fait que des maïs ont été semés cette année en cultures dérobées derrière une céréale. Les cultures dérobées ne peuvent plus être irrigués en période de crise.

Fait à MONTBRISON, le 30 juin 2023

Le Président du S.M.I.F.,
Jean-Yves BONNEFOY

Le Secrétaire de séance,
Georges REBOUX



P.J. : - diaporama

- 1 pouvoir













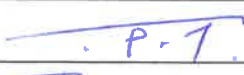


- feuille émargement

- Liste des pouvoirs délégués par le Comité Syndical au Président + PV réunion du Bureau Syndical du 30 juin 2023

Réf.Info : Z:\REUNIONS\Comité (poch.verte)\2023\21.07.2023\PV_COMITE_21.07.2023\VPV_COMITE_21.07.2023.doc

Réunion du COMITE SYNDICAL du SMIF
Le Vendredi 21 juillet 2023 à 11 H 00

EMARGEMENT

N° D'ORDRE	NOM et Prénom	SOCIETE	SIGNATURE
1	BONNEFOY Jean-Yves	Conseiller Départemental de la Loire	
2	BROSSE Chantal	Conseillère Départementale de la Loire	
3	BRUEL Nicole	Conseillère Départementale de la Loire	
4	CHARRETIER Nicolas	Représentant Chambre Agriculture Loire	
5	CHAZAL Jacques	Président de l'ASA des MONTS DU SOIR	
6	COUCHAUD Patrice	Maire de CHAMPDIEU	
7	DALBEGUE Gérard	Président de l'ASA de La PRA	
8	DARFEUILLE Marianne	Conseillère Départementale de la Loire	
9	FRECHET Daniel <i>Pouvoir à Mme Brosse Co</i>	Conseiller Départemental de la Loire	
10	FRECON Laurent	Membre du Syndicat de l'ASA de CHAMBEON	
11	FRECON Sébastien	Conseiller Municipal de CHALAIN LE COMTAL	
12	LARDON Eric	Conseiller Départemental de la Loire	
13	OGIER Yvan	Président ASA de CHAMPDIEU	
14	PALIARD Rambert	Maire de SAINT-PAUL-D'UZORE	
15	REBOUX Georges	Adjoint au Maire de FEURS	
16	REVEILLE Yves	Président ASA de ST-RAMBERT	
17	SANIAL Jean	Membre du Syndicat de l'ASA du secteur de L'HOPITAL	
18	VERNET Gérard	Adjoint au Maire de MONTBRISON	

*Syndicat Mixte d'Irrigation
et de Mise en Valeur du Forez*

Bureaux : Immeuble Le Vauban, 2^{ème} étage, Parc des Comtes du Forez
Tél. : 04 77 96 10 39 - Fax : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr - site internet : www.canalduforez.fr
Adresse postale : S.Mi.F. - 1, rue Michel Portier - B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

POUVOIR

(article L2120 Code Général des Collectivités Territoriales)

Je soussigné(e), ~~Madame~~ ou Monsieur, **Daniel FRECHET**,
Membre du Comité Syndical,

donne le pouvoir à

Madame ~~ou Monsieur~~ **Chantal BRASSE**

pour me représenter à la réunion du Comité du SMIF

du Vendredi 21 juillet 2023 à 11 h 00.

Et de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à **St Etienne**

Le **17 juillet 2023**

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »





SMiF
Loire
LE DÉPARTEMENT

**ORDRE DU JOUR REUNION DU COMITE
DU 21 JUILLET 2023**

- *Procès-verbal de la réunion du Comité du 30 Juin 2023*
- *Compte-rendu des pouvoirs délégués par le Comité Syndical au Bureau et au Président*
- **Vanne automatique des Marmites**
 - *Résultat d'analyse des offres et de la négociation avec les entreprises*
 - *Augmentation de l'enveloppe financière de l'opération*
 - *Augmentation du crédit budgétaire*
 - *Choix du titulaire et approbation du marché*
- *Informations/Questions diverses*



I – Procès-verbal de la réunion du Comité du 30 juin 2023.

- Procès-verbal soumis à approbation.





II – Compte-rendu des pouvoirs délégués par le Comité Syndical au Bureau et au Président

1) Décisions prises par le Président

- voir liste en pièce jointe

2) Décisions prises par le Bureau Syndical

- voir Procès-verbal du Bureau Syndical

 **III – VANNE AUTOMATIQUE DES MARMITES** 

1) Résultat analyse des offres et de la négociation avec les entreprises:

4 entreprises ont rendu une ou 2 offres
une offre (AEVIA groupement avec Hydréo et Gourbière TP) doit être déclarée irrégulière par le Comité (délai fixé dans le DCE non respecté de 7 jours) quoiqu'il en soit son montant était de 458 258 € HT et sa note technique de 7,2.

	Valeur technique pondérée 60% - sur 12 points	Montant travaux HT	Prix pondérée 40% - sur 8 points	Total sur 20 points	Rang
SADE	11,40	335 560	7,05	18,45	2
SADE variante	11,40	295 560	8,00	19,40	1
LMTP-Vallorge	10,20	380 790	6,21	16,41	5
LMTP-Vallorge variante	10,20	309 820	7,63	17,83	3
BRUNEL	9,60	359 000	6,59	16,19	6
BRUNEL variante	9,60	340 000	6,95	16,55	4

 **III – VANNE AUTOMATIQUE DES MARMITES** 

2) Montants de l'opération et du crédit budgétaire :

Rappel montant opération: 404 500 € HT
Bilan avec l'offre classée en rang 2 pour se garder une marge:

Maîtrise d'œuvre	26 000	hors révisions
Diag Amiante	374	
SPS	3 500	
Publicité	864	
Travaux By-pass	79 920	
Offre 2 vanne	335 560	hors révisions
Total	446 218	
Rappel du montant du crédit budgétaire	405 000	
Nécessité d'augmentation du crédit budgétaire	41 218	Arrondi à 45 000 €
NOUVEAU CREDIT BUDGETAIRE	450 000	

- **soumis à décisions :**
- **Augmentation du montant de l'opération et du crédit budgétaire pour les passer à 450 000 € HT (non à 460 000 € HT comme indiqué sur la note de présentation)**
- **Choix du titulaire du marché et Approbation du marché à passer**

IV – CIRCULATION SUR LES BERGES INFORMATION DES MAIRES.



- Pouvoirs de police aux abords du canal :
- - Préfet (relatifs à l'utilité publique de l'ouvrage)
- - Département en tant que titulaire du domaine public
- - Maires dans le cadre de leur police générale

Objectif: informer les maires de leurs responsabilités

- Note succincte d'information
- Réunion d'échanges avec les 11 communes concernées
- Diffusion du compte-rendu de cette réunion

Cela en plus des conventions de superposition de gestion qui ne concernent qu'un linéaire restreint du canal

A noter : qu'un maire ne pourra pas autoriser une circulation interdite par l'Etat ou le Département



INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

Débit de la Loire à Bas-en-Basset le 21 juillet :

- 7 m³/s à 9h25
- 6,6 m³/s à 1h45

Débit entrant à Grangent sur 24h le 19 juillet : 7,96 m³/s

Déstockage à ce jour : néant
EDF remonte le plan d'eau cote 419,72 m le 20 juillet,
Objectif : 419,8 m

*3,5 millions de m³ = alimentation du canal à 2,5 m³/s
pendant 16 j*



***Nous vous remercions pour votre
attention.***

Branche Principale du Canal à Savigneux

N°	COMMUNE	MOM declarant	N° DOSSIER	Nature du Projet	date demande	date réponse	Instructeur	AVIS					
								Avec prescriptions	Déconseillé mais prescriptions	Défavorable	Sans observation	Demande compléments	
46	SAVIGNEUX	SARL FINANCIERE PONCET	PC04229923M0015	construction Immeuble collectif 18 logements	31/05/2023	01/06/2023	MOULIN	X					
47	MONTBRISON	GOKTAS Erdogan	DP04214723M0158	Piscine	01/06/2023	01/06/2023	TRIQUEIRE	X					
48	SAVIGNEUX	COURAT Pierre	DP04229923M0033	Carport en bois	05/06/2023	05/06/2023	MOULIN	X					
49	SAVIGNEUX	DUBOIS Thierry	DP04229923M0034	transformation d'un garage en habitable	12/06/2023	12/06/2023	MOULIN	X					
50	ST ROMAIN LE PUY	FOURAUUT David	DP04228523M0032	transformations d'un garage en cuisine et cave en chambre	15/06/2023	16/06/2023	VALLEE	X					
51	ST JUST ST RAMBERT	TEYSSOT Didier	PC04227923M0068	construction maison individuelle	19/06/2023	19/06/2023	MALLET			X			
52	SAVIGNEUX	TOINON Christian	CUB04229923M0051	division en vue de construire	19/06/2023	19/06/2023	MOULIN	X					
53	ST JUST ST RAMBERT	BESSEYAS SAS	PC04227916M0095-M01	construction d'un immeuble de 60 logements au lieu d'une résidence sénior de 54 logements, modification accès et stationnements	22/06/2023								
54	SAVIGNEUX	LARIVIERE Sophie	PC04229923M0018	Carport	28/06/2023	29/06/2023	MALLET	X					
55	SAVIGNEUX	PASCAL Nelly	DP04229923M0036	panneaux photovoltaïques	28/06/2023	29/06/2023	MOULIN	X					
56	SAVIGNEUX	THOMAS SAS	PC04229923M0020	construction 2 Immeubles, maisons individuelles et	05/07/2023	10/07/2023	MOULIN				X		
57	ST ROMAIN LE PUY	BLEIN Fatah	DP04228523M0037	démolition abri de jardin, clôture	06/07/2023	10/07/2023	VALLEE	X					
58	ST ROMAIN LE PUY	BIENVENU Daniel	DP04228523M0038	vérande	07/07/2023	10/07/2023	VALLEE	X					
59	ST JUST ST RAMBERT	POIZAT Daniel	PC04227923M0083	extension d'une maison	11/07/2023		MALLET						
60													
61													
62													
63													
64													
65													
66													
67													
68													
69													
70													
71													
72													
73													
74													
75													

APPROUVE PAR LES MEMBRES DU COMITE PRESENTS A LA REUNION DU COMITE DU.....

Syndicat Mixte d'Irrigation et de mise en valeur du Forez

B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr – site : www.canalduforez.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU
DU 30 JUIN 2023

Etaient présents :

M. BONNEFOY Jean-Yves
Mme BROSSE Chantal
M. CHAZAL Jacques
M. COUCHAUD Patrice
M. FRECON Laurent
M. REBOUX Georges
M. SANIAL Jean
M. VERNET Gérard

Invités Présents :

M. BERGER Rémi – DEPARTEMENT/PADD/DEEFA

Absents représentés : (voir pouvoir ci-joint)

M. CHARRETIER Nicolas (pouvoir à M. FRECON Laurent)

Absents ou Excusés :

M. OGIER Yvan
M. REVEILLE Yves

Service du S.M.I.F. :

Mme ROSSIGNEUX Annick

Pouvoirs : 1

Feuille d'émargement : 1

Secrétaire de séance : M. REBOUX Georges

SUJETS DEBATTUS

SUJET 1 – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU 16 DECEMBRE 2022

SUJET 2 – AVENANT DE MODIFICATION A LA CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU POUR LA DEFENSE INCENDIE DE LA ZAC DES PLAINES ENTRE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION ET LA SMIF

SUJET 3 – CONVENTION AVEC LE CDG42 POUR ADHESION A LA PROCEDURE DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

SUJET 4 – CONVENTION AVEC LE CDG42 POUR ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL ET DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS

SUJET 5 – MISE EN PLACE DU DEGRILLEUR DE MORNAND

**SUJET N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU
DU 16 DECEMBRE 2022.**

➤ *Procès-verbal approuvé.*

**SUJET N° 2 – AVENANT DE MODIFICATION A LA CONVENTION DE FOURNITURE
D'EAU POUR LA DEFENSE INCENDIE DE LA ZAC DES PLAINES ENTRE LOIRE
FOREZ AGGLOMERATION ET LE SMIF**

L'avenant à la convention de fourniture d'eau pour la défense contre l'incendie de la ZAC des Plaines entre Loire Forez Agglomération et le SMIF concerne la substitution de la société NOVIM au profit de LOIRE FOREZ AGGLOMERATION à compter du 1^{er} janvier 2023.

➤ *décision :*

- *Approbation de l'avenant de modification de la convention de fourniture d'eau pour la défense contre l'incendie de la ZAC des Plaines entre LFA et le SMIF*

DELIBERATION N° B01-20230630

**SUJET N° 3 – CONVENTION AVEC LE CDG42 POUR ADHESION A LA
PROCEDURE DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE**

Le CDG42 propose d'assurer par convention la mise en œuvre de la procédure de Médiation Préalable Obligatoire à destination des Collectivités Territoriales et établissements publics. La MPO constitue un des modes alternatifs de règlement des différends, qui, grâce à l'intervention d'une tierce personne neutre et impartiale dénommée « le médiateur », permet à l'employeur public et son agent de trouver un accord dans le cadre d'un véritable dialogue, souvent plus efficace, en termes de délai et de coût que l'engagement d'une procédure devant un Tribunal. Le CDG42 sera rémunéré selon un forfait médiation (400 euros pour 8 heures).

Voir texte de la convention en ANNEXE N° 1.

➤ *décision :*

- *Approbation de la convention avec le CDG42 pour adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire*

DELIBERATION N° B02-20230630

**SUJET N° 4 – CONVENTION AVEC LE CDG42 POUR ADHESION A LA MISSION
D’ASSISTANCE ET DE CONSEIL ET DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE
POUR LES ELUS**

Le CDG42 propose d’assurer par convention la mission d’assistance et de conseil auprès des élus locaux avec un Référent déontologue, cette obligation est imposée par le Législateur.

Une cotisation annuelle par élu pour adhérer au dispositif (10 €/an/élu) et un coût par saisine selon les barèmes fixés par décret sera appliqué (80 € si saisine jugée recevable).

Voir texte de la convention en ANNEXE N° 2.

➤ *décision :*

- *Report de la décision*

SUJET N° 5 – MISE EN PLACE DU DEGRILLEUR DE MORNAND

Estimation du coût : 88 300 € HT

+ plateforme traversante de 13 700 € HT
qui sera prise en charge par le SMIF car elle sert à l’exploitation de la vanne de Mornand.

Subvention de 60% par le Département de la Loire.

Une convention sera établie ultérieurement entre le SMIF et l’ASA de MORNAND.

Fait à MONTBRISON, le 30 juin 2023

Le Président du S.M.I.F.,
Jean-Yves BONNEFOY

Le Secrétaire de séance,
Georges REBOUX

P.J. : - *diaporama*

- *pouvoir*

- *feuille émargement*

- *Annexe 1 : convention CDG42 adhésion Médiation Préalable Obligatoire*

- *Annexe 2 : convention CDG42 adhésion Référent déontologue pour les élus*